

ABONNEMENT.

SAUMUR :	
En ar.	30 fr.
En ar.	16
Trois mois	9
Poste :	
En ar.	35 fr.
En ar.	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

INSERTIONS.

Annances, la ligne . . .	10 c.
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse,

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR

23 Novembre 1883.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Séance d'hier jeudi.

L'ordre du jour appelle la discussion du budget du ministère de la justice.

M. Graziani critique l'organisation de la Cour de cassation, il veut modifier les attributions de greffier en chef.

M. Loubet s'oppose à ce changement. Il dit que les emplois de la Cour de cassation ne sauraient être assimilés aux emplois des autres cours.

La commission ne pense pas que le moment soit bien choisi pour modifier les attributions du greffier en chef. M. Graziani réplique. La Chambre repousse sa proposition et vote les six premiers chapitres du budget de la justice. Le chapitre 7 est aussi adopté. La Chambre vote successivement les crédits affectés aux tribunaux de première instance et aux chambres de commerce.

Les divers chapitres de ce budget sont adoptés après un court débat. Le budget de l'imprimerie nationale est adopté sans discussion. Sur le budget de la Légion-d'Honneur, M. Villiers critique les choix faits par le gouvernement. Ce budget est ensuite adopté.

M. Lockroy a la parole sur le budget des cultes. Il regrette que le gouvernement n'ait tenu ses promesses de faire discuter la question de la séparation de l'Eglise et de l'Etat. Dans la situation actuelle, il ne votera pas le budget des cultes.

M. Jules Ferry déclare que le gouvernement lui-même désire voir se produire bien vite cette discussion, quelque académique qu'elle puisse être. (Approbations.) — M. Lockroy prend acte de cette promesse et renouvelle sa déclaration quant au vote.

M. Goblet déclare au contraire qu'il votera le budget des cultes, tout en étant hautement partisan de la séparation de l'Eglise et

de l'Etat. Il est incontestable que le clergé est hostile. On n'y remédiera point par les appels comme d'abus dont les évêques se font honneur. (Très-bien à gauche.) La séance continue.

Chronique générale.

Au Sénat, les bureaux ont nommé la commission chargée d'examiner le projet de loi sur les associations déposé par M. Waldeck-Rousseau. Six membres sont favorables et trois opposés au projet de gouvernement.

Les commissaires élus pour examiner le projet voté par la Chambre sur l'abrogation du monopole des inhumations sont tous favorables, à l'exception de MM. Chesnelong et de Saint-Vallier.

En séance, l'ordre du jour appelle la deuxième délibération de la loi sur la suppression du livret d'ouvrier.

Les ministres se sont réunis hier matin en conseil de cabinet au ministère des affaires étrangères, sous la présidence de M. Jules Ferry.

C'est le premier conseil de cabinet tenu au quai d'Orsay depuis que M. Ferry a changé de ministère. M. Fallières, le nouveau ministre de l'instruction publique, assistait à ce conseil.

M. Jules Ferry a rendu compte à ses collègues des nombreuses entrevues qu'il a eues avec M. Ribot, président de la commission du Tonkin.

Le ministre de la marine a reçu du gouverneur de la Cochinchine la dépêche suivante, arrivée hier :

« Tous les renforts et approvisionnements ont été débarqués à Hai-Phong et dirigés sur Hanoi. »

La commission relative à la réforme judiciaire s'est réunie pour continuer l'examen

du projet de loi relatif à la compétence des juges de paix.

Par 6 voix contre 5, la commission a décidé qu'il y avait lieu d'étendre la compétence des juges de paix jusqu'à deux cents francs sans appel et jusqu'à quinze cents francs avec appel pour les valeurs mobilières.

Le Président de la République a reçu, hier matin, le maréchal Serrano. La visite était purement privée.

C'est seulement demain que le nouvel ambassadeur d'Espagne remettra au Président de la République ses lettres de créance.

M. Tirman a quitté Alger pour se rendre à Paris, où il a été mandé d'urgence en prévision de la discussion du projet de colonisation.

HISTOIRE D'UNE BROUILLE.

La rupture entre M. Ferry et M. Paul Bert, président du groupe du grand U, est consommée.

Nous n'avons pas besoin d'insister sur la gravité de ce fait, car on sait que le grand U est le pivot de la majorité républicaine.

Voici le dernier incident relatif à cette séparation qui est aujourd'hui irrémédiable :

Il y a cinq jours, M. Paul Bert ayant demandé une explication catégorique au président du conseil au sujet du portefeuille de l'instruction publique, ce dernier lui répondit que même Gambetta n'aurait pas voulu de lui.

M. Paul Bert ayant exigé des éclaircissements, M. Ferry lui donna les détails suivants :

« Lorsque Gambetta constitua son grand ministère, il eut une conférence avec M. Duclerc, auquel il voulait confier le portefeuille des affaires étrangères. M. Duclerc refusa sous différents prétextes, et, comme Gambetta lui avait présenté la liste de ses principaux collaborateurs, il lui exprima

son étonnement de vous y voir figurer, disant que ce nom de Paul Bert produirait une grande irritation, d'autant plus qu'à cette époque la direction des cultes était jointe à l'instruction publique. Gambetta répondit qu'il s'était fait les mêmes objections, mais que, précisément, le nom de Paul Bert lui garantissait le vote du budget des cultes, parce qu'il n'inspirerait pas de méfiance aux radicaux. »

M. Paul Bert s'écria que cette histoire était un conte à dormir debout.

« Attendez, reprit M. Ferry; je n'ai pas terminé. Après la chute de Gambetta, M. Duclerc, causant avec lui des causes de son renversement, lui exposait que le nom de Paul Bert n'avait pas été étranger à certains votes hostiles. « Je vous avais pourtant prévenu, ajouta-t-il, que Paul Bert n'était pas fait pour diriger l'instruction publique et qu'il n'y serait pas brillant. » Et Gambetta répondit à M. Duclerc : « Je connaissais une partie de l'intelligence hors ligne de Paul Bert, mais je n'avais malheureusement pas prévu les cases vides de son cerveau. » Vous voyez donc que Gambetta avait assez de vos services. »

M. Paul Bert répliqua à cette cruelle explication par une apostrophe que la décence ne nous permet pas de rapporter, et il sortit du cabinet de M. Ferry en fermant la porte violemment.

Le groupe du grand U épousera-t-il la cause de son président? Voilà la question.

Le *Moniteur universel* publie la note suivante :

« On rencontre partout, depuis quelque temps, des gens très-pressés qui vous abordent en répétant d'un air désolé cette phrase stéréotypée : *On ne fait rien.* »

« *On ne fait rien!* Qu'est-ce à dire? Nous estimons qu'on mettrait dans un grand embarras la plupart de ceux qui tiennent ce langage en les sommant de dire, avec netteté et précision, ce qu'il faudrait faire. Nous croyons encore qu'on ajouterait infiniment à leur embarras si, après avoir obtenu d'eux

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA BAGUE D'OPALE

PAR ÉDOUARD DIDIER.

Le général Frémont — celui que ses ennemis appelaient le proconsul de l'Ouest — habitait une grande et belle maison, sorte de palais italien bâti au milieu d'un grand jardin, à l'une des extrémités de la ville. C'était là qu'il avait établi son quartier général avec un luxe militaire et un déploiement de toutes les formes de l'autorité qui répugnaient à tout être beaucoup — au puritanisme américain, et ne furent sans doute pas l'un des nombreux sujets de ces haïnes farouches que le général amassa sur sa tête pendant le temps qu'il exerça son commandement dans l'Ouest.

Quand on lui annonça sir Wilkie Robertson, le général en chef était debout devant la cheminée de son vaste cabinet de travail. Avec les habitudes de courtoisie dont il ne se départait jamais, le général ordonna aussitôt d'introduire le visiteur anglais. Sir Wilkie entra et se trouva en présence d'un homme de cinquante ans environ, nerveux, à la figure ravagée, cheveux gris et tenant attachés sur le visiteur deux yeux

noirs d'une étrange fixité. Le général avait l'une de ces physionomies qu'on n'oublie pas quand une fois on les a vues.

— Puis-je savoir, monsieur, dit le général toujours adossé à la cheminée, ce qui me procure l'honneur de votre visite ?

— Veuillez m'excuser, général, dit Wilkie avec sa bonne humeur habituelle; mais, en véritable touriste anglais, je ne voulais pas quitter les États-Unis sans avoir serré la main du fameux général Frémont.

Le général fronça légèrement ses épais sourcils; toutefois il tendit au baronnet une main que celui-ci pressa vigoureusement.

— Si c'est là la seule cause qui vous amène, monsieur, dit le général après avoir échangé le shake-hands, maintenant que vous avez touché le but, ayez l'obligeance de me laisser; mon temps ne m'appartient pas, je me dois à mon service.

— Pardon, monsieur, reprit Wilkie avec un peu de hauteur, j'avais une autre raison de prendre la liberté de me présenter devant vous. Je venais vous annoncer la prise de Tower-Rock par l'un de vos officiers.

Le général quitta la cheminée, fit un brusque mouvement en avant et s'écria :

— Qui ! Tower-Rock ! sur le Mississippi ?...
— Est au pouvoir des troupes du Nord.
— Ah ! monsieur le baronnet, s'écria le général

dont le visage s'illumina soudain, vous êtes un messager de bonnes nouvelles.

— Je ne suis, en effet, qu'un messager, général. Tout l'honneur en revient à un autre.

— Qui s'appelle ?...

— Le capitaine Charles Lecomte.

— Je n'oublierai pas ce nom-là. La prise de Tower-Rock a pour moi une importance énorme; voici pourquoi : Je suis convaincu que les coups décisifs dans cette guerre colossale ne se porteront pas, comme on le croit généralement, sur les bords du Potomac, mais bien dans le Sud. Aussi mon intention est-elle de pénétrer, en descendant le Mississippi, jusqu'au cœur même des États du Sud, en pleine Louisiane. Je veux, avant un mois, porter mon quartier-général à Cairo, à deux cents milles au-dessous de Saint-Louis, au confluent du Mississippi et de l'Ohio. Voilà pourquoi j'attache un si haut prix à la possession de Tower-Rock, qui laisse libre la navigation du haut Mississippi. Mais comment le capitaine Charles Lecomte a-t-il pu accomplir cet heureux et hardi coup de main ?

Wilkie raconta alors à sa manière les scènes de la nuit précédente, en les modifiant à l'avantage de son ami. Quant à lui, à l'entendre, il n'avait joué dans cette affaire qu'un rôle purement passif.

— Mais que puis-je faire pour le capitaine Charles Lecomte ? demanda le général Frémont, lorsque Wilkie eut fini.

— Vous pouvez en faire un colonel, répondit le baronnet sans hésiter.

— Accordé ! dit le général en tendant la main au bon Wilkie. Allez vite lui en porter la nouvelle en le priant, de ma part, de vouloir bien garder, jusqu'à nouvel ordre, le commandement de Tower-Rock.

On comprendra avec quelle joie le baronnet revint près de son ami.

— Colonel ! lui cria-t-il du plus loin qu'il l'aperçut. Encore un effort et nous voilà général ! Allons, ami Charles, la Providence s'en mêle et ne veut pas que miss Nancy Mac Dowel coiffe sainte Catherine.

Aussitôt que Charles eut complété son installation à Tower-Rock, après avoir fait faire à la forteresse les réparations les plus urgentes, il commença à hasarder quelques reconnaissances sur les deux rives du Mississippi. Il battait donc incessamment la campagne avec le gros de ses troupes, laissant la forteresse sous la garde d'un de ses officiers et de sir Wilkie, que tout le monde regardait avec raison comme l'*alter ego* du jeune colonel.

Un jour que Charles était ainsi parti en expédition, une barque portant à son arrière le drapeau étoilé, fit mine de s'approcher de Tower-Rock. Quoique ceux qui la montaient n'eussent pas le mot de passe, on laissa débarquer l'un d'eux, qui prétendait avoir à faire au commandant du fort une

une indication précise, on leur demandait en outre l'engagement formel d'être de la partie le jour où « l'on ferait quelque chose. »

» Remarquez que ces hommes d'action, si pressés de voir agir les autres, n'agissent point pour leur compte, ou n'agissent guère.

» Il en est cependant parmi eux qui sont doués d'une véritable activité et qui ont des vues et des idées sur ce qu'il faudrait faire. »

» Ces idées et ces vues, ils les exposent, ce qui est assurément leur droit. Mais ils ne s'en tiennent pas là, malheureusement; ils vont plus loin, et ces vues, ces idées qui leur sont propres, ils voudraient les imposer à M. le comte de Paris. Ils lui font la leçon, ils lui tracent son devoir, lui mettent le marché à la main; encore un peu, ils lui donneraient des ordres. »

Encore un essai de dynamite qui vient de se produire à Coullège (Jura), près de Lons-le-Saulnier. Des individus restés inconnus ont voulu faire sauter la fontaine publique et n'ont réussi à la démolir qu'en partie.

Les comités anarchistes de Lyon viennent d'envoyer une adresse de félicitations au comité anarchiste de Lille « qui a su trouver un homme d'action » dans Curien, l'auteur de la tentative contre M. Ferry.

ÉTRANGER

VOYAGE DU PRINCE IMPÉRIAL D'ALLEMAGNE.

En recevant à Gênes, mardi, le baron Podesta et les autorités de la ville, le prince a dit que le percement du Saint-Gothard rapprochait les deux nations, qui resteront unies, et, faisant allusion à l'accueil qu'il recevait, il a ajouté qu'étant lui-même à demi Génois, cet excès d'étiquette n'était pas de mise avec lui.

Le prince a exprimé à plusieurs reprises qu'il sera heureux toutes les fois qu'il pourra témoigner son amitié à l'Italie et à la maison de Savoie.

On mande de Valence, 24 novembre :

« L'escadre allemande est attendue aujourd'hui dans la matinée.

» Le prince sera reçu par le capitaine général, le préfet, les autorités de la ville, le général Blanco et le baron de Loë, venus de Madrid.

» Le prince impérial restera à Valence la journée de jeudi.

» On signale une grande affluence d'étrangers. »

Le cabinet de Madrid a décidé, dans le but d'éviter les démonstrations projetées par les conservateurs, que le gouvernement prendra l'initiative des fêtes qui seront données en l'honneur du prince impérial d'Allemagne.

Le programme a été arrêté. Le prince est

arrivé à Madrid aujourd'hui vendredi et restera en Espagne jusqu'au 5 décembre. Les fêtes comprendront, en dehors des banquets, revues et bals, une excursion à Tolède, une grande chasse à Casa Campo et un voyage à l'Escorial.

Le prince sera reçu à la gare par le roi Alphonse, les fonctionnaires de la cour et les membres du cabinet.

Vingt mille hommes de troupes seront passés en revue par le prince impérial d'Allemagne.

Grac, 22 novembre, 9 h. 35 m.

Le brouillard s'est dissipé seulement vers neuf heures.

L'escadre allemande, escortée de l'escadre espagnole, est en vue; elle se dirige vers le port.

Le général Blanco et les autorités sont arrivés ici dès sept heures du matin.

Les troupes se sont formées sur le port. Les navires sont pavés.

ALLEMAGNE. — Le docteur Schwenniger, revenu de Friedrichsruhe à Berlin, a raconté à plusieurs personnes que la santé du prince de Bismark s'est suffisamment améliorée pour qu'il soit prochainement en état de reprendre tout à fait ses travaux officiels. Des lettres particulières de l'entourage du chancelier confirment ces informations.

ANÉANTISSEMENT DE L'ARMÉE ÉGYPTIENNE.

L'armée du général Hicks, qui était composée d'environ 40,500 hommes, fut entourée, le 3 novembre, par des masses d'insurgés dont le nombre est évalué à 300,000.

Elle se forma en carré et fut détruite après un combat de trois jours.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 22 novembre.

Nous avons aujourd'hui à changer de thème, mais on avouera que nous avions raison hier lorsque nous disions que la hausse que nous constatons, ne pouvait pas durer.

Le 3 0/0 fléchit à 77.90 et 77.87; l'amortissable à 79.05; le 4 1/2 0/0 1883, à 107 pour reprendre faiblement à 107.05 et clôturer à 107.07.

Le Crédit Foncier est ferme à 1,226.25. Les Obligations Foncières et Communales se maintiennent aux cours de la veille. Ces valeurs, recherchées particulièrement par l'épargne, sont à l'abri des fluctuations de la Bourse. Elles offrent la même sécurité que la rente et produisent un revenu supérieur. Tout fait prévoir, pour l'émission nouvelle que le Crédit Foncier doit faire le 26 de ce mois, un éclatant succès.

La Banque de Paris réagit de 820 à 817.50, puis à 815.

La Banque Ottomane demeure à 666.25. Ce cours est évidemment maintenu à grand peine par des intéressés, aussi croyons-nous qu'elle ne restera pas longtemps à la cote.

L'Extérieure Espagnole tombe de 56 1/4 à 56, puis à 55 15/16.

Les chemins français sont toujours fermes, sans changement sur les cours d'hier: 1,287.50 le Lyon; 1,120 le Midi; 1,767.50 le Nord; 1,275 l'Orléans.

L'Italien 5 0/0 recule à 90.70.

L'Unifiée d'Égypte à 445.62.

Le reste de la cote ne présente pas grand intérêt.

Cela prouve une fois de plus le peu de valeur

qu'ont ces reprises que nous constatons parfois et dont l'unique hausse est la position à découvert qui se rachète.

Chronique militaire.

Le ministère de la guerre, en Italie, a pris d'importantes mesures pour la réorganisation de l'artillerie de campagne et sa répartition dans chaque corps d'armée. Voici quelle sera, dorénavant, la composition de l'artillerie dans un corps d'armée: 2 brigades d'artillerie divisionnaire à 3 batteries de 3 pièces chacune et la brigade d'artillerie de corps à 4 batteries; soit, en tout, 80 pièces. Quant aux batteries à cheval destinées à accompagner la cavalerie, elles se recrutent parmi des cavaliers qui, dès à présent, sont détachés dans les régiments d'artillerie pour y être exercés au maniement des pièces. Si l'on compare entre elles les artilleries des différentes nations de l'Europe, on trouve que chaque corps d'armée français dispose de 408 pièces, chaque corps d'armée autrichien de 120 pièces, à l'exception de cinq d'entre eux, qui n'en ont que 105, et chaque corps d'armée allemand de 408 pièces.

Jusqu'il y a quelques années, l'artillerie italienne employait presque exclusivement un canon de neuf centimètres se chargeant par la bouche. Ce canon de neuf centimètres jouissait à bon droit d'une détestable réputation. Les expériences faites avaient démontré qu'à 4,880 mètres de distance il ne mettait au but que l'insignifiante proportion de 14 coups pour 100. 40 batteries italiennes sont, dès à présent, munies de pièces en acier se chargeant par la culasse et dont la fermeture est à coin prismatique. Quant aux approvisionnements, ils ont été fixés à 600 coups par pièce pour l'armée active, à 500 coups pour la milice et à 450 coups pour les batteries de réserve.

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

UN INFANTICIDE A L'HOSPICE DE SAUMUR.

Le bruit court à Saumur, depuis hier, qu'un fait sans précédent vient de se produire à l'Hospice de notre ville.

Est-il vrai qu'une fille serait accouchée il y a quelques jours et qu'elle aurait étouffé son enfant?

Si le crime a vraiment été commis, les prétendues réformes des nouveaux administrateurs auraient porté bien vite de tristes fruits.

Il ne nous revient pas qu'un fait analogue se soit présenté à l'époque où les Sœurs avaient exclusivement le soin et la surveillance des malades.

On dit encore que cette fille a été mise à la disposition de M. le procureur de la République et qu'elle passera aux prochaines assises.

Le fait est tellement grave que nous espé-

— N'est-il pas vrai, monsieur?

— Alors vous servez le gouvernement de Jefferson Davis?

L'inconnu salua avec un sourire.

— Et que peut vouloir un agent du gouvernement du Sud au commandant de Tower-Rock?

— Vous ne le devinez pas?

— Du tout.

— Eh bien, monsieur, je voudrais reprendre avec le nouveau commandant de Tower-Rock les négociations qui ont si bien réussi avec son prédécesseur.

— Vous voulez dire acheter à deniers comptants l'honneur d'un soldat.

— Ah! monsieur, vous avez des mots d'une crudité...

— J'appelle les choses par leur nom.

— A votre aise.

— Et si le commandant de Tower-Rock avait le prétention de se vendre cher?

— On y mettrait le prix...

— Par exemple...

— Eh bien! vingt mille dollars vous semblent-ils une somme suffisante?

— Assez! monsieur, assez! s'écria Wilkie avec violence, j'en ai trop entendu.

— Comment! vous refusez?...

— Si je refuse!...

(A suivre.)

ÉDOUARD DIDIER.

rons recevoir un démenti. Mais s'il se confirme, nous aviserons à donner de plus amples renseignements.

Les jeunes gens appelés sous les drapeaux, qui auront pris part à des concours de tir ou de gymnastique, en France ou à l'étranger, sont informés qu'il est de leur intérêt de se munir des diplômes qui auraient pu leur être délivrés, et de les présenter à leur arrivée au corps.

ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS INDIRECTES

AVIS

Un concours pour l'admission au surnuméraire dans l'administration des Contributions indirectes aura lieu au chef-lieu de chaque département, le 15 janvier 1884.

Pour renseignements et pièces à fournir, s'adresser dans les bureaux de la Direction, à Angers, rue Volney, n° 9, ou dans ceux de la Sous-Direction, à Saumur, rue de Poitiers, n° 42, avant le 20 décembre, jour de la clôture des listes.

En France tout le monde se plaint de la situation financière du gouvernement de la République, sauf cependant M. de Freycinet et l'Union libérale de Tours.

Vous vous lamentez, dit notre confrère; certes, c'est bien inutile; tout va pourtant pour le mieux dans notre chère République, tout est bon marché, et les loyers ne sont pas chers; écoutez, dit-il, ce que dit M. de Freycinet, et vous trouverez comme nous que tout marche bien. (Ici le long discours de M. de Freycinet.)

Quant à nous, nous ouvrons le Journal officiel qui résume en quelques lignes — hélas! trop éloquentes — la situation sur le commerce de la France pendant les dix premiers mois de l'année 1883.

« Nos importations se sont élevées, dit l'organon du gouvernement, du 1^{er} janvier au 31 octobre 1883, à 4,041,347,000 francs, et nos exportations à 2,847,466,000 francs. Différence: 1,193,871,000 francs au bénéfice des importations! »

L'an dernier, cette différence a été de 1,039,208,000 fr.

Par rapport à la période de 40 mois correspondante en 1882, il y a donc un progrès dans le sens négatif, un progrès à rebours qui se chiffre par la bagatelle de 164 millions 463,000 fr.

Le chiffre des exportations, d'ailleurs, s'est amoindri, d'une année à l'autre, de 88 millions 802,000 fr.

Et voilà la « prospérité toujours croissante » de la République!

Il résulte du rapport de M. Rouvier sur le projet de loi portant fixation du budget général des dépenses et des recettes pour l'exercice 1884 :

Que les dépenses du budget ordinaire dépassent les recettes de 40 millions en chiffres ronds;

Que ce budget dépasse le chiffre de 3 milliards;

Que le budget extraordinaire s'élève à 265 millions;

Et qu'on fera, en 1884, un emprunt de 350 millions.

Il se trouvera certainement, dit le National d'un ton ironique, des calculateurs ingénieux pour établir que ce résultat est l'indice d'une admirable situation budgétaire, et qu'il faut avoir l'esprit bien mal fait pour se préoccuper de l'état de nos finances.

Au ministère du commerce, on cherche le moyen de pouvoir donner une publication officielle aux marques de fabrique.

La marque sera la propriété exclusive du fabricant.

Dans sa séance du 16 novembre dernier, la conférence de la Cour de cassation a discuté, sous la présidence de M. de Lalan-de, président, assisté de MM. Henri Gréau et Le Marois, et en présence de M. Roger Marvaine, membre du conseil de l'ordre des avocats au conseil d'Etat et à la Cour de cassation, la question suivante :

« Le fait d'emprunter à des voyageurs dépourvus de bagages leurs billets de place pour se présenter au bureau d'enregistrement comme propriétaire de ces billets et d'obtenir par ce moyen pour ses bagages un

communication non-seulement très-pressée, mais encore d'une grande importance.

Celui qui parlait ainsi était un grand jeune homme d'assez haute mine; l'air hardi, fier, presque insolent, toutes les apparences d'un vrai soldat du Sud, quoique en ce moment il s'abritât sous le drapeau du Nord. Quant au costume, mi-parti civil, mi-parti militaire, il était porté par l'inconnu avec cette crânerie d'un homme qui a l'habitude de ne jamais céder le haut du pavé.

Ces dehors de tranche-montagne n'inspiraient qu'une médiocre confiance à l'officier de service. Aussi refusait-il d'introduire l'étranger. Il lui objecta tout d'abord que le commandant était absent. L'inconnu ayant demandé si, à défaut du commandant, il n'y avait pas dans la forteresse quelqu'un à qui il pût s'adresser, l'officier de garde hésitait encore à conduire à Wilkie un pareil visiteur. Mais cet homme insistait avec énergie, répétant à satiété qu'il allait des plus graves intérêts politiques, ajoutant que celui qui lui refusait l'entrée de la forteresse et l'empêcherait de s'acquitter de sa mission encourrait une terrible responsabilité. Bref, il finit par ébranler l'officier de garde et vaincre ses résistances. D'ailleurs, si hardi et entreprenant que fut cet étrange visiteur, que pouvait un homme seul et sans armes contre la petite garnison qui se trouvait encore dans le fort? L'inconnu fut donc conduit à sir Wilkie

Robertson.

— Monsieur, dit cet homme dès qu'il fut en présence du baronnet, j'aurais vivement désiré rencontrer à Tower-Rock le commandant du fort.

— On a dû vous dire, monsieur, qu'il est absent, répondit le baronnet.

— Oui, monsieur. Toutefois, l'on m'assure que les communications que j'ai à lui faire peuvent lui être transmises par vous.

— A titre officieux?

— Bien entendu.

— Parlez alors, monsieur, dit Wilkie en présentant un siège à son interlocuteur.

— Monsieur, dit l'inconnu après s'être assis avec la grâce aisée d'un homme du monde, il y a trois mois, Tower-Rock était déjà entre les mains des soldats de l'armée du Nord.

— Je sais cela, monsieur, et quoique je n'aie pas des renseignements précis sur la façon dont la forteresse a été une première fois perdue pour le Nord, j'ai des raisons de croire qu'elle a été prise de vive force.

— Erreur, monsieur, erreur grave! Tower-Rock se rendit après une négociation.

— Vous êtes sûr?

— A telles enseignes, monsieur, que ce fut moi qui eus l'honneur d'être le négociateur.

— Ah! ah! dit Wilkie, voilà qui devient tout à fait intéressant.

transport gratuit auquel on n'aurait pas droit, tombe-t-il sous l'application de l'article 24 de la loi du 15 juillet 1845 ? »

La conférence s'est prononcée pour l'affirmative.

La Banque de France a reçu depuis quel temps de faux billets de 50 francs. De fausses pièces de 20 francs qui viennent, croit-on, d'Espagne, et qui portent la date de février 1876, ont été également jetées dans la circulation.

Pour les billets, à première vue, on peut s'y méprendre ; car la couleur est exacte et la signature parfaitement imitée ; mais au moindre examen on reconnaît la grossièreté de la gravure, notamment des deux enfants placés au bas du billet et des mots *Banque de France*. En outre, la tête de Mercure, qui se trouve dans le filigrane, est imparfaite ; elle a la tête et les ailes trop allongées.

Les fausses pièces sont en platine doré très-légèrement. L'une des faces représente le Génie écrivant sur un tableau. Autour du Génie se trouve l'inscription : *République française*. Le tout très-bien imité ; mais le faussaire a oublié la cédille sous le mot *française*. De plus, l'exergue : *Dieu protège la France*, est très-défectueux. Néanmoins, ces pièces ont, à si peu de chose près, le poids, la dimension et le son des pièces bonnes, qu'il est très-difficile de reconnaître les imperfections ci-dessus.

INSTITUTEURS ET INSTITUTRICES.

Voici comment sont répartis les traitements dans le projet de loi touchant l'organisation de l'instruction primaire en France :

Les instituteurs et les institutrices sont répartis en cinq classes.

Dans la première classe, les instituteurs ont 4,000 fr. d'appointements et les institutrices n'en ont que 800.

La seconde attribue aux instituteurs 4,200 fr. et seulement 4,000 fr. aux institutrices.

Troisième classe : instituteurs, 4,500 fr. ; institutrices, 4,200 fr.

Quatrième classe : instituteurs, 4,800 francs ; institutrices, 4,500 fr.

Cinquième classe : instituteurs, 2,400 francs ; institutrices, 4,800 fr.

Enfin, les instituteurs stagiaires ont 900 francs de traitement et les institutrices de même ordre ne doivent toucher que 700 à 800 fr.

LE MONOPOLE DES ALLUMETTES.

Le 31 décembre prochain, il y aura neuf ans que l'Etat a concédé à la Compagnie Générale des Allumettes la fabrication de cet article contre une redevance annuelle de 16 millions 300,000 fr.

Ce contrat a été fait pour vingt années, avec facilité, pour les parties contractantes, de résilier le marché tous les cinq ans, à la condition que le demandeur dénoncera le marché une année à l'avance.

Si dans un mois l'une des deux parties contractantes n'a pas demandé la résiliation du marché, nous aurons encore six ans au moins, onze ans au plus, à subir tous les effets du monopole : condamnés à acheter des allumettes qui ne s'allument pas, nous paieront de fortes amendes si les inquisiteurs de la Régie découvrent à notre domicile des allumettes non officielles.

Nous n'avons pas même la liberté des allumettes.

LE COUREUR ANGEVIN.

C'est au Chardonnet qu'aura lieu dimanche la course de vitesse que nous avons annoncée avant-hier. M. René Lejeune, dit *l'Homme-Rapide*, fera en une heure 80 fois le tour de la piste (soit 22 kilomètres environ) et franchira 460 obstacles. Il commencera sa course à 3 heures précises.

Consulter l'affiche, pour les prix d'entrée. Quel que soit le temps, la course aura lieu quand même.

TRÈVES-CUNAUT. — Mercredi soir, un accident qui pouvait avoir de graves conséquences et causer la mort de plusieurs hommes, est arrivé à Cunaut.

Plusieurs maçons venaient de terminer une voûte, et sans attendre que la maçonnerie se soit affermie, ils ont enlevé les étais. Quelques instants après, la voûte s'est affaissée. Un maçon a eu la jambe démise en deux endroits. Transporté à son domicile, il a reçu les premiers soins. Son état n'inspire pas d'inquiétude.

MONTMOREAU. — Dimanche matin, le sieur Jubeau, demeurant à Montmoreau, fut frappé de trouver, à son réveil, la porte de la chambre de sa mère entr'ouverte et le lit vide. Inquiet, il sort dans la cour, appelle sa grand-mère à plusieurs reprises et ne reçoit aucune réponse. Il continue pendant quelque temps ses perquisitions tout en suivant le ruisseau qui longe le jardin.

A peine avait-il fait dix pas qu'il aperçoit, flottant sur l'eau, le cadavre de celle qu'il recherchait.

Malgré tous les soins qui lui furent prodigués par le docteur Coulbault, on ne put la rappeler à la vie : l'asphyxie était complète.

Cette femme était-elle tombée accidentellement dans le ruisseau, ou s'y était-elle jetée elle-même ? c'est ce que nous ne saurions dire. Toujours est-il que depuis plusieurs jours elle se plaignait de violentes douleurs à la tête.

NOYANT. — Ces jours derniers, un cultivateur de Noyant, Jean Fonteneau, qui habite la ferme de la Godinière, s'absenta pendant deux heures.

A son retour, dit le *Journal de Maine-et-Loire*, il trouva chez lui deux bohémienues qui cherchaient à extorquer du linge à sa femme dont une paralysie trouble un peu le cerveau. A la vue du mari, les étrangères

sortirent de la maison et le cultivateur commença par examiner les meubles. Le linge d'une armoire avait été bouleversé et 45 fr. contenus dans deux petits sacs avaient disparu.

Fonteneau se mit à la poursuite des deux femmes. Il les trouva campées avec deux hommes dans un chemin à deux cents mètres de la ferme.

Après leur avoir reproché leur vol, il se rendit au bourg pour prévenir la gendarmerie.

Les deux bohémienues, la mère et la fille, furent arrêtées ; elles se nomment Wagner et viennent de Reims.

Association Artistique d'Angers

Dimanche 25 novembre. — 179^e CONCERT POPULAIRE (6^e de l'abonnement). Avec le concours de M^{lle} MARIE CLOSON, pianiste, et de M. E^{me} RAWAY, compositeur.

1. Ouverture d'*Obéron* (Weber).
 2. 2^e Concerto pour piano, avec accompagnement d'orchestre (Mendelssohn). — Allegro appassionato. — Adagio. — Exécuté par M^{lle} Marie Closon. — (1^{re} audition).
 3. 1^{re} audition en France de : LES SCÈNES HINDOUES, poème symphonique, par Erasme Raway. — I Danse. — II Hymne du Peuple. — III Sacrifice. — IV Divertissement et Finale. — Conduit par l'auteur.
 4. Septuor pour trompette, deux violons, alto, violoncelle, contrebasse et piano (C. Saint-Saëns). — Piano, M^{lle} Closon ; trompette, M. Delsa, et tous les instruments à corde. — I Préméditation. — II Menuet. — III Intermède. — IV Gavotte et Finale. — (1^{re} audition).
 5. *Les Pêcheuses de Procida* (Tarantelle) (J. Raff).
- L'orchestre sera dirigé par M. Gustave Lelong.

Théâtre de Saumur.

Association Artistique d'Angers (7^e année).

LUNDI 26 novembre 1883,

1^{re} REPRÉSENTATION (reprise) DE

GIROFLÉ-GIROFLA

Opéra-bouffe en 3 actes, paroles de MM. Vanloo et Leterrier, musique de Ch. Lecocq.

Distribution :

Don Boléro d'Alcarazas.....	MM. Labranche.
Marasquin.....	Constance.
Mourzouck.....	Ch. Isaac.
Le chef des pirates.....	Allain.
Le parrain.....	Faucheux.
Le dansour.....	Henneuse.
Le notaire.....	Caroll.
Le percepneur.....	Guilbert.
Le garçon d'honneur.....	Alexandre.
Giroflé-Girofla.....	M ^{mes} C. Poyard.
Aurora.....	Cantrelle.
Pedro.....	Berthe Dalbret.
Paquita.....	Z. Bonnaud.
Gusman.....	L. Lagarde.
La marraine.....	Juliette Orain.
Almanzor.....	Allain.
Fernand.....	Faucheux.

Pirates, invités, demoiselles d'honneur, petits cousins, maures de Mourzouck.

Bureaux, 7 h. 3/4 ; rideau, 8 h. 1/4.

S'adresser, pour la location, chez M. COUBANT, rue de la Comédie, et, pour avoir des cartes à l'avance, chez le Concierge du Théâtre.

Faits divers.

On annonce la prochaine reprise de *Mireille* à l'Opéra-Comique.

L'ouvrage de M. Gounod sera repris avec les récitatifs que le compositeur a écrits autrefois pour Londres.

Mireille n'a pas encore été exécutée en France dans ces conditions, et c'est la première fois qu'on l'entendra dans cette intégrité.

Dans une commune suburbaine, un instituteur, plus rouge encore que laïque, son manuel civique à la main, interroge un enfant de dix ans :

— Qu'est-ce qu'un électeur ?
L'enfant se gratte l'oreille, baisse le nez et ne répond pas.

— Voyons, puisque vous ne répondez pas, je réitère ma question. Qu'est-ce qu'un électeur ? Est-ce une bête à quatre pattes ?

Alors l'enfant, le toisant des pieds à la tête pour bien faire comprendre sa pensée :

— Oh ! non, m'sieu. C'est une bête à deux pattes, comme vous.

Les catastrophes des villes d'Ischia et de Java laisseront un douloureux souvenir dans les fastes de l'année 4883, même du dix-neuvième siècle. Malheureusement, nous avons à craindre de n'être pas encore à la fin de ces terribles épreuves.

Depuis le 27 octobre, un phénomène très-alarmant a jeté l'épouvante dans la population de Bône, à l'est de l'Algérie. Une montagne, située au sud de cette ville, ayant une altitude de 800 mètres, s'est affaissée, et a été peu à peu engloutie dans le sein de la terre, en laissant au pourtour de sa base une crevasse profonde. Les habitants des gorbis de cette montagne n'ont pu être secourus dans les premiers jours. De fréquents phénomènes de ce genre, mais moins graves, qui ont eu lieu dans les montagnes voisines, inspirent de très-grandes frayeurs à la population.

Une des causes les plus actives de la destruction de nos forêts et de l'élévation du prix du bois est l'usage des traverses en bois sur les chemins de fer. Un rapport de M. Jacquemin, directeur de la compagnie de l'Est, évalue à 4,000 arbres par jour la consommation moyenne de nos voies ferrées. Aussi songe-t-on, dans beaucoup de cas, à remplacer le bois par le fer. L'usage des traverses en fer n'est pas une nouveauté ; le chemin de fer de Lyon à Sathonay les emploie depuis plus de quinze ans, et même cette partie de son matériel n'a jamais exigé, depuis 4868, ni réparation, ni renouvellement.

Et, le poussant doucement dans la rue, elle referma la porte.

Le trajet fut triste, et c'est sous le coup des plus effroyables pensées, d'une sorte de cauchemar, que Grimaud fit son apparition dans le cabinet du chef de la sûreté.

— Monsieur, lui dit brusquement celui-ci, il paraît que vous ne sortez qu'armé d'un revolver à cinq coups, cela prouve des idées belliqueuses chez un homme qui vit retiré et auquel on ne prête dans son entourage que des mœurs simples et paisibles.

— Monsieur, je l'ai sur moi, répondit Grimaud avec douceur, vous pouvez l'examiner, il n'a jamais été chargé.

— C'est différent ; mais vous avez aussi une montre.

— Oh ! monsieur, elle n'est pas chargée non plus, dit Grimaud qui perdait la tête.

— Savez-vous d'où elle vient, cette montre ?

— De Louis XIV, monsieur.

— Ce n'est pas de Louis XIV au moins que vous la tenez.

— Oh ! non, monsieur, je sais assez mon histoire pour savoir que Louis XIV et nous, nous ne vivions pas dans le même temps, mais d'un de mes amis, horloger, qui demeure dans le faubourg Saint-Denis.

(A suivre.)

EUGÈNE MORET.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE BIJOU DES FIANÇAILLES

— Oh ! notre mariage, fit la belle M^{me} Bazin, s'enveloppant dans son manteau et franchissant le seuil de la porte, nous avons le temps.

— Cependant, ce matin...

— Ce matin, ce matin...

Elle se pencha à son oreille, et, la voix contractée :

— Il me faut le nom de l'assassin, et vous seul pouvez me le donner.

— Moi !...

— Vous, ou alors...

Elle n'acheva pas, elle était dans la voiture où M^{me} Picard l'avait déjà devancée et criait au cocher :

— A la gare, pressez-vous, pressez-vous, nous allons manquer le train.

— Eh bien, si j'y comprends quelque chose, je veux bien que le diable m'emporte, se dit le brave homme, regardant la voiture s'éloigner au galop sur la route, et rentrant piteusement chez lui. Ah ça ! par exemple, est-ce que j'étais sur le point d'épouser une folle ?

Une heure après, Grimaud, abandonnant José-

phine à ses récriminations, se mit au lit et s'enveloppa chaudement dans ses couvertures.

— C'est égal, se dit-il, la tête sur l'oreiller, c'est dommage, cette femme-là avait quelque chose qui m'allait.

IV

Quel ne fut pas l'étonnement de notre ancien fabricant d'huiles, quand, vingt-quatre heures après la belle journée passée dans l'agréable société de la jolie veuve, il reçut quatre lignes sèches du chef de la sûreté, le priant de passer à son bureau, pour affaire le concernant, quai des Orfèvres, le jour même, sur le coup de trois heures.

Le brave homme devint rêveur.

Que diable est-ce que cela voulait dire ?... Le chef de la sûreté, la police à ses trousses, c'était bien cette fois à n'y rien comprendre. Ah ! ça, dans quel guépier s'était-il fourré ?

C'est tout févèreux que notre homme fit sa toilette pour paraître devant le magistrat. On a beau avoir derrière soi une vie honorable et exempte de toute peccadille, on n'en est pas moins inquiet et agité au seul mot de police. C'est plus fort que soi, on peut être somnambule et avoir commis un crime inconsciemment ; puis enfin il y a des ressemblances si singulières, des concours de circonstances si bizarres : on a vu des gens très-bien et si comme il faut mourir sur l'échafaud ou finir au bagne.

Aussi, avant de s'éloigner, Grimaud crut-il nécessaire de faire à Joséphine plusieurs recommandations importantes.

— Si je ne reviens pas..... ; dit-il avec mélancolie.

— Comment si vous ne revenez pas ! Qu'est-ce que vous me chantez-là ? Vous avez donc l'intention de coucher en ville à présent ?

— Non, mais tout peut arriver.

— Je vous prévins, monsieur, que si vous vous mettez à mal vous conduire, je quitterai votre condition, je n'ai jamais servi que dans des maisons honnêtes et je ne commencerai pas aujourd'hui.

— Au contraire, il faut rester, garder la maison, et s'il vient quelqu'un, tu diras que je suis en voyage.

— Où cela ?... à Sainte-Anne !...

— Joséphine...

— Je vous disais bien que vous aviez tort de changer votre vie. C'est ce mariage qui vous trotte par la tête. Vous verrez où cela vous conduira.

— Enfin suffit, pas d'inquiétude, et demain je t'écrirai.

— D'abord, je ne sais pas lire.

— Ah ! diable ! alors je t'envierai quelqu'un ; au revoir, Joséphine, adieu peut-être.

Joséphine n'avait pas l'âme tendre.

— Ma parole d'honneur, il devient fou, se dit-elle.

CRÉDIT FONCIER DE FRANCE

SOUSCRIPTION PUBLIQUE

Le Lundi 26 Novembre 1883

600,000 OBLIGATIONS FONCIÈRES

Emises à 330 francs

REMBOURSABLES A 500 FR., SOIT AVEC UNE PRIME DE 170 FR.

Rapportant 15 fr., soit 4 fr. 70 %.

EN TENANT COMPTE DE LA PRIME

Le prix d'émission : 330 francs

EST PAYABLE :

20 fr. en souscrivant, le 26 novembre ;
30 — à la répartition, du 7 au 20 janvier 1884 ;
100 — du 1^{er} au 15 juillet 1884 ;
100 — du 1^{er} au 15 janvier 1885 ;
80 — du 1^{er} au 15 juillet 1885.

Total : 330 fr. avec faculté d'anticipation totale à toute époque.

On peut, moyennant le versement intégral de 330 francs, souscrire des Obligations entièrement libérées.

Un droit de préférence est accordé dans la répartition aux souscripteurs d'obligations libérées. La réduction, s'il y a lieu, portera d'abord sur les souscriptions d'obligations non libérées.

La répartition des 600,000 obligations sera faite du 7 au 20 janvier 1884.

Ces 600,000 obligations seront remboursées en 98 ans à partir du 1^{er} janvier 1883, c'est-à-dire dans le même délai que les obligations semblables

émises en janvier 1883, de manière à établir entre les deux séries de titres une identité absolue.

Les intérêts sont payables les 1^{er} janvier et 1^{er} juillet au Crédit Foncier de France, chez les Trésoriers-Général, chez les Receveurs particuliers des Finances et chez les Représentants du Crédit Foncier à l'étranger. — Les obligations libérées portent jouissance du 1^{er} janvier 1884.

LA SOUSCRIPTION SERA OUVERTE

Le Lundi 26 Novembre 1883

A PARIS :

Au CRÉDIT FONCIER DE FRANCE, rue des Capucines, 19 ;

Au COMPTOIR D'ESCOMPTE DE PARIS, rue Bergère 14 ;

A la BANQUE DE PARIS ET DES PAYS-BAS, rue d'Antin, 3 ;

A la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE, rue de Provence, 54, et dans ses bureaux de quartier ;

Au CRÉDIT LYONNAIS, boulevard des Italiens, 19, et dans ses bureaux de quartier ;

Au CRÉDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL, rue de la Victoire, 72, et dans ses bureaux de quartier ;

A la SOCIÉTÉ DE DÉPÔTS ET COMPTES COURANTS, place de l'Opéra, 2 ;

A la BANQUE D'ESCOMPTE DE PARIS, place Vendôme ;

Au CRÉDIT FONCIER ET AGRICOLE D'ALGÉRIE, rue des Capucines, 21, et à Alger ;

A la COMPAGNIE FONCIÈRE DE FRANCE, rue Saint-Honoré, 366.

DANS LES DÉPARTEMENTS :

Chez MM. LES TRÉSORIERS-PAYEURS GÉNÉRAUX ;

Chez MM. LES RECEVEURS PARTICULIERS DES FINANCES ;

Chez MM. LES DIRECTEURS des Succursales du Crédit Foncier ;

Dans les AGENCES et SUCCURSALES des Sociétés ci-dessus indiquées.

A L'ÉTRANGER :

Dans les AGENCES et SUCCURSALES des mêmes Sociétés.

La souscription sera close le même jour à 5 heures.

On peut, en envoyant les fonds sous pli recommandé, souscrire dès à présent par correspondance des obligations libérées de 330 francs ou des obligations libérées seulement du versement de 20 fr.

Toutefois, les souscriptions d'obligations libérées de 20 francs ne sont admises par correspondance que pour 5 obligations et au-dessus. — Les souscriptions par liste ne sont pas admises.

LES SOUSCRIPTIONS

Aux 600,000 OBLIGATIONS du

CRÉDIT FONCIER DE FRANCE

sont reçues dès à présent à la

SUCCURSALE DE MAINE-ET-LOIRE,

56, rue de Bordeaux, Saumur.

Le **Jeune Age Illustré**, journal des enfants, paraissant tous les samedis, sous la direction de M^{lle} LERIDA-GEORGY.

Editeur : Victor PALMÉ, 77, rue des Saints-Pères, Paris.

Un an, 40 francs ; 6 mois, 6 francs.

LES ALMANACHS POUR 1884.

L'Almanach est le livre de tous ; celui que le paysan consulte à chaque instant pour savoir l'heure de la lune et le jour de la foire ; le marin, pour connaître l'époque de la grande marée ; l'ouvrier, pour lire des historiettes ; l'homme de loisir, pour se délasser. Aussi, chaque année, ce petit livre se répand par millions d'exemplaires, qui se débitent aux vitrines des libraires, parfois même des cabarets, qui se colportent dans les foires, et se donnent en cadeau d'étrennes.

Il y a donc là un moyen de faire le bien que les hommes de principes et de foi ne doivent pas négliger ; car les ennemis de l'Église se font de l'Almanach une arme funeste et meurtrière.

Parmi les Almanachs utiles, nous signalons avec confiance aux hommes de bien les Almanachs du **Laboureur, de l'Atelier, du Soldat, du Marin et du Coin du feu**, qui s'adressent à toutes les catégories de lecteurs, aux petites bourses comme aux grosses. Si, pour les répandre, nous avions l'énergie et l'ardeur des protestants, des libres-penseurs, des francs-maçons ; si nous les vendions dans les foires, chez les libraires ; si nous les donnions à prix réduit, ou même gratuitement, il s'en placerait bien vite un nombre considérable d'exemplaires et le bien se ferait sur vaste échelle.

Ces Almanachs se vendent à Paris, 6, rue Furstemberg.

L'ATELIER, LE LABOUREUR, LE SOLDAT, LE MARIN : 25 cent. l'exemplaire, 35 cent. par la poste. — 1 fr. 80 c. la douzaine, 2 fr. 50 c. par la poste.

LE COIN DU FEU : 50 cent. l'exemplaire, 65 cent. par la poste. — 3 fr. 60 c. la douzaine, 4 fr. 60 c. par la poste.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 22 NOVEMBRE 1883.

Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant.		
	Coture précé ^{de}	Dernier cours.		Coture précé ^{de}	Dernier cours.		Coture précé ^{de}	Dernier cours.		Coture précé ^{de}	Dernier cours.
3 %	77 90	77 80	Est	710	710	OBLIGATIONS.			Gaz parisien	510	510 50
3 % amortissable	79 20	79 10	Paris-Lyon-Méditerranée	1295	1290	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	563	565	Est	345	346 50
4 1/2 %	105 70	105 50	Midi	1115	1118 75	— 1865, 4 %	513	511 75	Midi	360	356 50
4 1/2 % (nouveau)	107	106 95	Nord	1770	1765	— 1869, 3 %	400	399	Nord	365	365 50
Obligations du Trésor	105	105	Orléans	1280	1275	— 1871, 3 %	396	390	Orléans	360 50	360 50
Banque de France	5398 75	5395	Ouest	777 50	775	— 1875, 4 %	500 50	503	Ouest	358 50	356 50
Société Générale	492 50	492 50	Compagnie parisienne du Gaz	1285	1280	— 1876, 4 %	501 50	506	Paris-Lyon-Méditerranée	359	365 50
Comptoir d'escompte	920	920	Canal de Suez	2160	2135	Bons de liquid. Ville de Paris	510	513	Paris-Bourbonnais	360	354
Crédit Lyonnais	525	523 50	C. gen. Transatlantique	485	485	Obligations communales 1879	436	436	Canal de Suez	562	560
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1225	1228 75				Obligat. foncières 1879 3 %	433	433			
Crédit de France		14									
Crédit mobilier	337 50	335									

Étude de M^e CH. MILLION, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

VENTE

AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Le dimanche 25 novembre 1883, à 1 heure après-midi,

A la Mairie de la commune de Vivy,

DES MEUBLES

Dépendant de la succession vacante de M^{me} veuve RIDELLE.

Il sera vendu :

Batterie de cuisine, chaises, buffet-bahut, huche, table, bois de lit ; Couettes, couvertures, torchons, garde-robe pour femme et quantité d'autres objets.

On paiera comptant, plus 5 pour cent applicables aux frais.

Le commissaire-priseur,
(752) CH. MILLION.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

UNE PROPRIÉTÉ

Située à Chacé,

Consistant en : Une MAISON avec servitudes, greniers, cours, écurie, caves, pressoir et ustensiles de vendanges et jardinage, etc. ;

Vignes en bon rapport et petit jardin, le tout d'une contenance d'environ 84 ares.

Mise à prix : 8.000 fr.

S'adresser à M. JAGOT-RICHARD, 5, rue du Marché-Noir. (737)

Étude de M^e MÉHOUSAS, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

UNE MAISON

Située au Pont-Fouchard, appartenant à M. GASCHOT.

Pour tous renseignements, s'adresser audit M^e MÉHOUSAS. (726)

A VENDRE

Ensemble ou séparément,

PLUSIEURS BEAUX LOTS DE BOIS

(Chênes de marine, Ormeaux, Peupliers),

Epars ou en futaie, à proximité de plusieurs lignes de chemins de fer.

S'adresser, pour tous renseignements, au régisseur du château du Breuil, près Bressuire (Deux-Sèvres).

A VENDRE

JUMENT baie, 7 ans, garantie, montée et attelée, — serait excellente pour la chasse.

S'adresser à M. RAINBAULT, 40, rue de la Fidélité. (723)

M^e FLEURIAU, notaire à Bourgueil (Indre-et-Loire), demande un 1^{er} clerc.

M^e GOUTARD, notaire à Neuillé, demande de suite un clerc sachant faire les actes courants.

CIDRE EXQUIS

(Garanti 230 litres, 15 francs).

MAUGET, propriétaire à Nozay (Loire-Inférieure). (714)

La MUSIQUE MUNICIPALE de Saumur demande un garçon.

S'adresser à M. MEYER, rue d'Alsace. (753)

Un jeune homme sérieux demande une place de comptable dans une maison de commerce.

S'adresser au bureau du journal.

M. ROY, AINÉ, à Oyron, par Thouars, demande une place de cocher ou valet de chambre ; et pour sa femme un emploi de femme de chambre. (705)

La MAISON GUSTAVE GIRARD, de Saumur, demande une demoiselle pour la vente de blanc et de lingerie. (729)

POMMADE BERTINOT

pour la guérison radicale et infailible des cors aux pieds, durillons et œils de perdrix. — 1 fr. le flacon.

Chez MM. CLOSIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, et NORMANDINE, pharmacien, rue Saint-Jean. (718)

Saumur, imprimerie P. GODET.

DAVEAU, DOREUR

Rue du Puits-Neuf, 14, SAUMUR.

VENTE AUX PRIX DE FABRIQUE

De GLACES nues, encadrées et à vitrage

POUR DEVANTURES DE MAGASINS.

Gravures Françaises, Anglaises et Aquarelles, aux prix des Éditeurs.

Dorure de Cadres et d'Appartements, tarifées au mètre.

Demander le Tarif.

ÉTUDE DE LA RELIGION

PETITS TRAITÉS OFFERTS A SES PAROISSIENS

Par M. l'abbé MÉRIT,

Chanoine honoraire d'Angers, Curé de Saint-Pierre de Saumur.

En vente, à Saumur, chez P. GODET, imprimeur-libraire, place du Marché-Noir, et DÉZE, libraire, rue Saint-Jean.

LOTÉRIE D'AMSTERDAM

Un franc le billet.

TIRAGE IRRÉVOCABLE

30 NOVEMBRE 1883

Vente en gros : rue de l'Entrepôt, 23, Paris. — Vente en détail : principaux bureaux de tabac et libraires.

CHEMISERIE SPÉCIALE

Sur mesure et confectionnée.

Chemises crêtonne sans apprêt (sur mesure) façon très-soignée, devant, col et poignets en toile : 7,50 — 8,50 — 9,50 — 10,50 — 12 fr.

On peut m'envoyer un modèle, je me charge de faire exactement conforme.

SARGET-GIRAULT

6, Rue d'Orléans

SAUMUR

Grand assortiment de Chemises toutes faites pour hommes et enfants — Bonneterie Française et Anglaise — Cravates de toutes formes — Foulards — Mouchoirs — Faux-Cols et Manchettes — Bretelles et Jarretières — Porte-monnaie — Boutons de manchettes et Tibis pour chemises.

CANTS CIVILS ET MILITAIRES

Spécialité de Parfumerie (marques garanties) vendue à prix réduits.